

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15
 Quorum..... 8
 Présents..... 13
 Votants..... 15
 Procurations..... 2

Date de la convocation : 18/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 22 mars à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
 légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
 Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier, Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Madame JUANBERRIA Anne-Marie.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 6**DELIBERATION N° 11****BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE****APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par la comptable,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2023 a été présenté par Madame Aurélie MASSON, adjointe au maire,

Considérant que Madame Aurélie MASSON a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2023,

Considérant que Monsieur Claude VIDAL, maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Aurélie MASSON,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2023 dressé par l'ordonnateur et lequel peut se résumer ainsi :

MICROCENTRALE	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2023	14 529.79 €	6 494.35 €	260.00 €	6 246.83 €	14 789.79 €	12 741.18 €
Résultat comptable 2023		-8 035.44 €		5 986.83 €		-2 048.61 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)	-12 196.06			40 425.01 €		40 425.01 €
Résultat de clôture à affecter		-20 231.50 €		46 411.84 €		26 180.34 €
RAR 2023					0.00 €	0.00 €
Résultats définitifs		-20 231.50 €		46 411.84 €		26 180.34 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
Décide à 14 voix pour
(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)

- D'ADOPTER le compte administratif tel qu'il a été présenté.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé

Le secrétaire de séance
Jean-Luc DRIGOUT



Le Maire
Claude VIDAL



Acte rendu exécutoire

- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 28 MARS 2024*
- *par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 28 MARS 2024*

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.